



Questions CGT au CSE

LDC Bourgogne

septembre 2020

Questions des services :

Abattoir :

Lors des NAO, il avait été négocié que les saigneurs « HALLAL » aient le coefficient 145. A certains sont toujours au coefficient 130. Nous vous demandons l'application immédiate des NAO avec effet rétroactif.

Quai Vif :

Lors du CSE du mois d'août, le directeur a accordé la pause à 8h30 au lieu de 8h. A ce jour ce n'est toujours pas effectif parce que le responsable de l'autre service est en vacances. L'usine tourne y compris pendant les vacances, il y a des remplaçants, nous vous demandons de respecter votre parole et de modifier les horaires dès réception de ce questionnaire.

Poste des accrocheurs quai vif & découpe poulets :

Ces salariés bénéficiaient d'une rotation sur d'autres postes, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Ceci dégrade leurs conditions de travail et en plus leur supprime parfois des jours de repos. De plus, les délais de prévenance ne sont pas respectés.

Les salariés demandent que ces rotations soient remises en place et de respecter les délais de prévenance.

Bureaux :

Beaucoup de personnes appellent la salariée travaillant sur le site Huttepain au standard de LDC Bourgogne. Serait-il possible qu'elle ait une ligne directe ?

Les points info sont souvent faits à midi et certaines personnes rentrent chez elles. Est-il possible de les faire pendant le temps de travail ?

Quand allez vous former une personne au service administration des ventes ? (Départ en retraite prévu l'été prochain)

Paiement du samedi 15 août férié : quels critères ont été mis en place pour les télévendeuses GMS pour le paiement ou non de ce jour férié ?

Plannings : Il faut revoir l'emplacement de l'affichage du planning car cela crée une file d'attente pour pointer lorsque quelqu'un le consulte car il est devant le local badgeuse. Ce secteur est limité à 1 personne à la fois avec règles COVID. Dans le même temps il faudrait qu'il soit plus gros et affiché plus bas pour une meilleure visibilité.

Respect des pauses et du personnel : Il est anormal que le responsable commercial interpelle et menace des salariés sur leur temps de pause déjeuner dans le réfectoire. D'une part le temps de pause n'est pas payé et le salarié peut vaquer librement à ses occupations. D'autre part, le salarié peut rentrer chez lui et ne pourrait pas intervenir. Le responsable était à même de résoudre le problème sans interrompre le déjeuner de la salariée. Le responsable n'a pas à menacer les collègues qui déjeunent à côté et prennent la défense de leur collègue en lui disant qu'elle verrait ça à 13h à sa reprise.

Validation et affichage des congés payés : Pourquoi les congés payés ne sont toujours pas validés par le responsable au 08 septembre ? Ce dernier les valide partiellement et après multiples relances alors qu'il est précisé sur le formulaire de congés payés donné à chaque salarié (document direction) qu'après la validation

des congés, une copie datée du document est remis au salarié par le service du personnel à partir du 3 avril, et que le planning des congés sera affiché dans les services le 3 avril. (Soit 5 mois avant !)

Pourriez-vous rappeler au responsable commercial d'appliquer les règles applicables à l'ensemble des salariés ?

Découpe poulets :

Il y a un problème d'attribution des jours de repos. Les jours de repos ne sont pas programmés par le responsable. Lorsque les salariés râlent, le responsable leur en attribue un, mais en fait seuls ceux qui râlent en ont un et pas les autres. Nous vous demandons de respecter votre engagement et d'attribuer un jour de repos par semaine à chaque salarié de manière programmée avec un délai de prévenance de 7 jours comme l'accord 35h le prévoit.

Avec la mise en service de la nouvelle découpe de poulets prévue en novembre prochain, quelles vont être les modifications d'effectifs ?

Créations / suppressions de postes ? combien ?

CDD non renouvelés ? combien ?

Intérimaires non renouvelés ? Combien ?

Quand auront lieu des points info sur la nouvelle chaîne de découpe poulets ?

Les promesses d'embauches faites aux salariés pour la fin d'année vont-elles être réalisées ? Combien ?

Pouvez-vous mettre des sièges assis-debout à la machine à sticks ?

Pouvez-vous faire respecter le poids des bacs « ailes » ? Car ils dépassent allègrement les 15 Kg et les salariés qui les dépotent s'abîment la santé.

Formation : Les salariés demandent qu'il y ait plus de gens formés en bout de ligne sticks et escalopes car il y a de gros problèmes pour accorder les jours de repos aux salariés qui doivent remplacer les arrêts maladie et les vacances.

Les salariés demandent un chariot élévateur pour dépoter les palettes et travailler à hauteur.

Des charges de travail (le lavage du local lavage bacs & du sas barquettes) sont faites sur les semaines impaires, du coup elles retombent toujours sur la même équipe. Les salariés demandent à modifier de manière à ce qu'il y ait une rotation sur les équipes.

Coefficients :

Il existe un accord qui prévoit qu'à partir de 30 % de remplacement sur un coefficient supérieur, le salarié acquiert ce coefficient. Nous connaissons plusieurs salariés pour qui cet accord n'est pas appliqué alors qu'ils ont déjà fait la demande à leur responsable.

Comment la direction, et les responsables quantifient le temps passé sur ces postes ?

Quel instrument de mesure et de comptabilisation ?

Qui fait le point semestriellement ?

Combien de personnes ont un changement de coefficient cette année ?

COVID :

Les masques fournis pour les salariés des bureaux sont trop fins, pas sécurisants, les salariés demandent à avoir les mêmes masques que ceux fournis pour la production.

Les masques sont désormais obligatoires sur le lieu de travail. La direction incite les salariés à utiliser les masques tissus réutilisables mais refuse de participer aux frais de nettoyage (CF : Réponse CSE mois précédent). Les salariés réitèrent leur demande d'indemnisation et si la direction maintient son refus, les salariés ont dit qu'ils utiliseraient les masques chirurgicaux jetables.

Chantiers :

Certains intervenants extérieurs ne portent pas de masques et ne se désinfectent pas les mains avant d'entrer sur le site. Pourquoi les règles ne sont pas appliquées ? pourquoi la direction laisse faire ?

GMS :

Les CDD de la GMS travaillent quasiment tous les samedis. Trouvez-vous normal que certains CDD n'ont pas été payés le jour férié du 15 août ?

La direction explique qu'elle a des difficultés à trouver du personnel, pourtant des salariés en CDD formés nous remontent qu'ils ne peuvent plus travailler car la direction veut renouveler son effectif CDD pour en former de nouveaux. Ceci crée plusieurs problèmes. Pas de rotation entre la préparation et le compostage, charge de travail supplémentaire pour les autres salariés des autres chaînes...

Nous vous demandons de garder les personnes formées surtout quand ils n'ont pas atteint la limite légale.

Problème de voyeurisme évoqué lors du CSE d'aout :

Quelles mesures avez-vous prises ? Quelles sanctions ont été mises ?